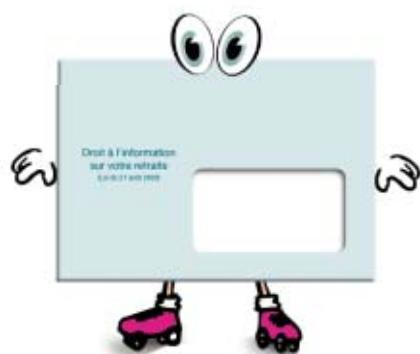


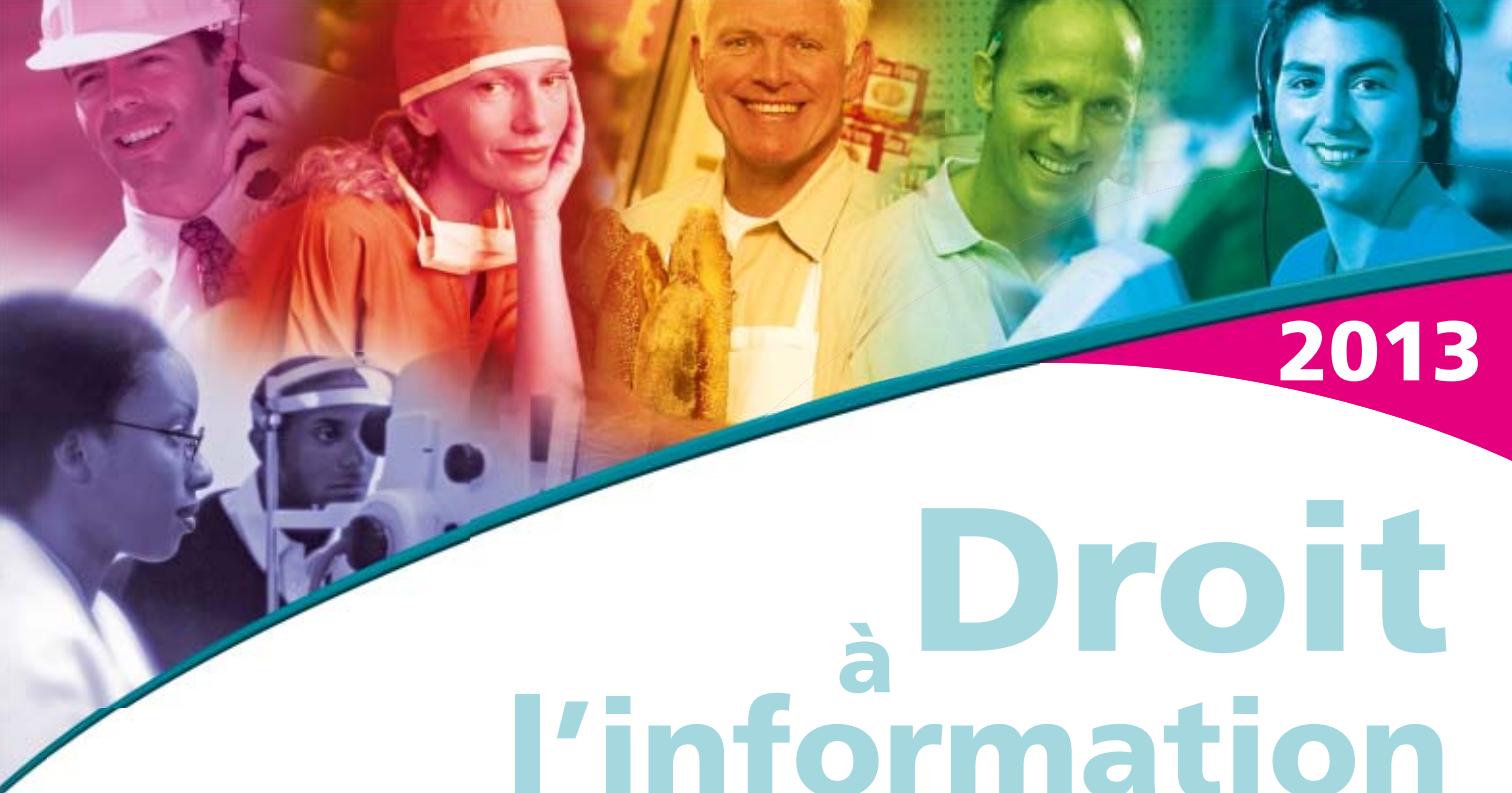
2013

# Droit à l'information sur **vos** retraite

Tout au long de votre vie,  
**vous êtes informé**  
sur votre retraite

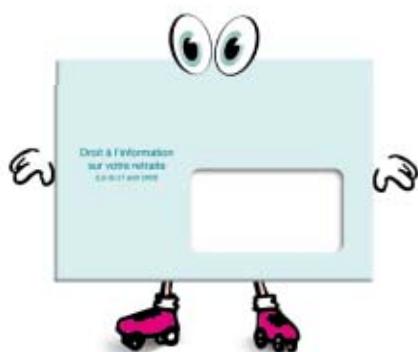


- ➔ **Dès le début de votre vie professionnelle**, vous recevez un document d'information générale sur la retraite.
- ➔ **Puis, dès 35 ans**, et tous les cinq ans, un relevé de situation individuelle vous est envoyé. Il récapitule l'ensemble de vos droits à la retraite.
- ➔ **A partir de 45 ans, à votre demande**, un entretien information retraite vous permet de faire le point avec un expert sur votre future retraite.
- ➔ **A 55 ans**, puis tous les cinq ans, vous recevez une estimation indicative globale qui récapitule l'ensemble de votre carrière, auquel s'ajoute une estimation du futur montant de votre retraite.
- ➔ **A tout moment, à votre demande**, votre relevé de situation individuelle est disponible sur le site de votre organisme de retraite.



2013

# Droit à l'information sur **vos droits**



tous vos droits en un seul courrier,  
envoyé automatiquement  
en fonction de votre année de naissance

## En 2013, vous recevrez :

Si vous êtes né  
en **1963**, en **1968**,  
en **1973** ou en **1978**

Un **relevé de situation individuelle**,  
qui récapitule votre carrière passée



Vous pouvez également le demander en ligne  
à tout moment sur le site de vos organismes  
de retraite.

Si vous êtes né  
en **1950**, en **1953**,  
ou en **1958**

Une **estimation indicative globale**,  
qui récapitule votre carrière passée  
**et**  
évalue votre future retraite globale

2013

## Quand recevrez-vous votre courrier ?

# Droit à l'information sur votre retraite



Année de naissance	Année d'envoi							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1949								
1950	63 ans							
1951				65 ans				
1952					65 ans			
1953	60 ans					65 ans		
1954		60 ans					65 ans	
1955			60 ans					65 ans
1956				60 ans				
1957					60 ans			
1958	55 ans					60 ans		
1959		55 ans					60 ans	
1960			55 ans					65 ans
1961				55 ans				
1962					55 ans			
1963	50 ans					55 ans		
1964		50 ans					55 ans	
1965			50 ans					65 ans
1966				50 ans				
1967					50 ans			
1968	45 ans					50 ans		
1969		45 ans					50 ans	
1970			45 ans					50 ans
1971				45 ans				
1972					45 ans			
1973	40 ans					45 ans		
1974		40 ans					45 ans	
1975			40 ans					50 ans
1976				40 ans				
1977					40 ans			
1978	35 ans					40 ans		
1979...		35 ans					40 ans	

Estimation indicative globale

Relevé de situation individuelle

Vous n'êtes pas concerné en 2013 ? Pour connaître l'année d'envoi de votre courrier personnalisé, consultez le site [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)